

Extrait du registre des délibérations Commission « Culture, Citoyenneté et Relations **Internationales**»

Conseil municipal du 23 juin 2014 Séance du 4 juin 2014

Relations internationales - 4èmes Rencontres Internationales de la jeunesse (RIJ) à Krosno (Pologne) - mandats spéciaux

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

Le Maire :

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

Maires-adjointes & Maires-adjoints:

M. CABARET, M. LEMAIRE, M. BOUADDI, Mme CARLIER, M. BELMHAND, Mmes FOURRIER-CESBRON, LAMBRE.

Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme DUHIN, M. ASSAMTI, M. N'DIAYE, M. ATAKAYA, Mmes GOMES-NASCIMENTO, MOUSSATEN, M. DEME, M. AKABLI, M. LELONG, Mmes MEHADJI, SAVAS, DHOURY, M. BOUKHACHBA, M. BOULHAMANE, Mme MAUPIN, M. FRÉMINE, Mme M'BAYE-DIAO, M. RIFI SAIDI, Mme SOKOLONSKI, M. SERTAIN, Mme DUCHATELLE, M. FACCHINI, M. NATANSON.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme CAPON	Pouvoir à :	Mme CARLIER
Mme JAJAN	Pouvoir à :	Mme DUHIN
M. ABBADI	Pouvoir à :	Mme GOMES-NASCIMENTO
M. MONTES	Pouvoir à :	M. LELONG
Mme FAZAL	Pouvoir à :	M. DEME
Mme BARBETTE	Pouvoir à :	Mme MEHADJI
Mme STAMMINGER	Pouvoir à :	M. SERTAIN

Etait absente excusée: Mme OYONO

Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal : 39 Nombre de conseillers en exercice : 39 38

Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés :

Rapport de présentation :

Madame Yesim SAVAS, conseillère municipale déléguée, expose :

Une délégation d'élus de Creil est invitée par le Président de Krosno à participer à la clôture des rencontres internationales de la jeunesse du 21 au 24 août 2014. Afin de répondre à cette invitation, un élu de l'assemblée est appelé à représenter la municipalité.

Il vous est demandé :

- d'approuver le mandat spécial donné pour ce déplacement en Pologne à Monsieur Jean-Claude CABARET, maire-adjoint
- d'approuver la prise en charge des frais occasionnés par ce déplacement.

Le montant prévisionnel de ces dépenses ne dépassera pas la somme de 400 euros.

Vous êtes appelés à voter.







Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29, Vu l'avis de la commission "Culture, Citoyenneté et Relations internationales" en date du 4 juin 2014, Considérant que la Ville de Creil a contribué à la création des rencontres internationales de la jeunesse et souhaite faire perdurer cet événement multiculturel et international, Entendu le rapport de présentation,

Vote ordinaire :

Votants: 38

Pour: 33

Contre: 0

Abstention: 5

Décide à l'unanimité :

Article 1er: d'approuver le mandat spécial donné à Monsieur Jean-Claude CABARET.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire ou on représentant à signer les engagements de dépenses relatifs.

Article 3 : d'imputer les dépenses sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la ville, compte 6532/65/RI.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage :

2 5 JUIN 2014

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

LE MAIRE

Pour le Maire et par délégation Le Directeur Général des Service Philippe Raluy Maire de Creil Conseiller general de l'Oise





